



Services éducatifs: mission des personnels enseignants

publié le 16/04/2010

Descriptif :

Un texte au B.B.O. du 15 avril 2010 précise les missions et les modalités d'évaluation des services éducatifs.



Un texte au B.B.O. du 15 avril 2010 précise les missions et les modalités d'évaluation des services éducatifs.

Le lien privilégié entre le monde de l'éducation et celui de la culture se trouve réaffirmé par la possibilité désormais offerte aux enseignants d'accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux grâce au [pass-éducation](#), ainsi que par la mise en place d'un « référent culture » dans chaque lycée ([circulaire n° 2010-012 du 29 janvier 2010](#) publiée au Bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010).

Ce lien s'avère essentiel dans un contexte marqué par le renouvellement des programmes d'enseignement du primaire, du collège, des séries technologiques du lycée et du baccalauréat professionnel. Il s'inscrit en cohérence avec la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, décrite dans [la circulaire n° 2008-059 du 29 avril 2008](#). Il prend enfin tout son sens avec l'introduction du nouvel enseignement d'histoire des arts dans l'enseignement primaire et secondaire, prévue par [l'arrêté du 11 juillet 2008](#), publié au Journal officiel du 27 juillet 2008 (B.O.E.N. n° 32 du 28 août 2008).

Dans ce cadre, les personnels enseignants en mission auprès des services éducatifs accompagnent les professeurs dans la réalisation de leurs projets pédagogiques et jouent un rôle essentiel dans le développement de l'éducation artistique et culturelle. En outre, ils contribuent, par l'apport d'une réflexion d'ordre pédagogique, à l'enrichissement du projet éducatif de l'institution culturelle auprès de laquelle ils exercent leur mission.

La présente circulaire rappelle et précise la nature de la mission des personnels enseignants exerçant au sein des services éducatifs ainsi que les modalités de leur recrutement et de leur évaluation.

[Lire la circulaire du 15 avril 2010](#)